VI - EXTENSION GEOGRAPHIQUE DE LA CANDIDATURE

Uniquement pour les candidats lauréats CAFEP , CAER dont l'année de stage est validée au 01/09/2009

Cas général :
Les candidatures non satisfaites dans l'Académie à l'issue du mouvement seront transmises à la Commission Nationale d'Affectation pour une recherche d'affectation dans une autre Académie.

Cas particulier : à cocher le cas échéant

☐ Mon choix s'est porté sur un service à temps incomplet dans l'Académie de Nice. Si je suis nommé(e) sur ce service, je renonce à postuler sur un temps complet dans une autre Académie.
Je joins une demande de temps partiel en conséquence.

Signature du maître

Important : Les candidats qui refuseront de rejoindre l'affectation qui leur est proposée perdront le bénéfice de leur concours.

RESERVE A L'ETABLISSEMENT ACTUEL

☐ PERTE D'HEURES OU DE SERVICE
nombre d'heures perdues

☐ MUTATION

☐ CAFEP

☐ COMPLEMENT DE SERVICE
quotité 2008-2009:

☐ REINTEGRATION

☐ CAER

☐ CHEF D'ETABLISSEMENT
concerne les maîtres actuellement chef d'établissement
souhaitant reprendre un service d'enseignement

Visa du Chef d'établissement
A……..le…….. Signature et cachet
Certifié exact

RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Mme la Directrice/M. le Directeur du……..
formule l'avis suivant :

favorable n°1 favorable n°2 favorable n°3
NON RETENU pour le motif suivant……..

à la nomination de M…….dans son établissement

Fait à……le…… Signature du Chef d'établissement

PERTE D'HEURES OU DE SERVICE: concerne les maîtres contractuels dont le service horaire est réduit ou supprimé.
qui souhaitent garder ce service et le compléter à concurrence d'un temps complet.

MUTATION : concerne les maîtres contractuels et les titulaires de l'enseignement public déjà en fonction dans les établissements d'enseignement privés.

REINTEGRATION : concerne les maîtres dont le précédent contrat définitif a été résilié après cessation de service sur motif légitime.

LAUREATS CAFEP - CAER - : concerne les maîtres lauréats de concours actuellement en contrat provisoire et dont l'année de stage est validée ou susceptible de l'être au 1/09/2009. Leur candidature est retenue sous réserve de validation définitive.